

segpa

Mon enfant a de grosses difficultés, et on me conseille la Segpa. Peut-il en bénéficier à coup sûr ?

Les **Segpa** (sections d'enseignement général et professionnel adapté) sont présentes dans un grand nombre de collèges. Ces classes aux effectifs allégés proposent un programme adapté aux difficultés des élèves. En 4e et 3e, des ateliers et des stages permettent de découvrir les métiers et de préparer son orientation professionnelle vers un CAP (certificat d'aptitude professionnelle).

Un élève peut être dirigé en Segpa dès la 6e ou en cours de collège, sur avis d'une commission départementale d'orientation de l'enseignement adapté (CDOEA) et avec l'accord des parents. L'affectation dans un établissement se fait ensuite en fonction des places disponibles